



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

* *
*

Séance du 05 novembre 2014



INVESTISSEMENTS

8 - INVESTISSEMENTS METRO

8.4 - Extension des Garages Ateliers Métro - Phase 1

Lot 6 - Electricité, courant fort, courant faible

Avenant n° 1 au marché n° W 2013 10979 M conclu avec l'entreprise Bouygues Energies et Services : Autorisation de signer l'avenant

L'an deux mille quatorze, le cinq novembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL-BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2013.07.11.14.3 du 11 juillet 2013, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise Bouygues Energies et Services, le marché n° W 2013 10979 M, pour un montant de 171 909,00 € HT, pour les travaux du Lot 6 Electricité, courant fort, courant faible dans le cadre de la phase 1 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

L'avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché initial des prestations complémentaires ainsi que de modifier le délai global du marché.

Prestations complémentaires

- Pour permettre la réalisation du magasin longue durée, la sécurisation du site a dû être adaptée :
 - Le système prévu au marché initial a dû être modifié afin de maintenir un niveau de sécurisation équivalent à l'existant ;
 - Le contrôle d'accès du magasin longue durée impose la mise en place d'un verrou électrique non prévu au marché initial.

Ces modifications font l'objet d'une rémunération complémentaire de 1 767,83 € HT.

- La zone de sanitaire de l'ancien atelier énergie voie (AEV) doit être détruite afin de permettre l'agrandissement du magasin. Les équipements électriques de cette zone n'ont pas été prévus dans le marché initial et doivent donc être rajouté. Il s'agit d'éclairage avec dispositifs de commande et de détection incendie. Cette prestation complémentaire fait l'objet d'une rémunération complémentaire de 4 590,28 € HT.

- Les connexions du magasin longue durée et de l'atelier énergie voie aux installations existantes ont été modifiées par rapport à ce qui était prévu sur le marché initial. Pour le magasin longue durée, le marché initial ne prévoyait pas les contraintes de cheminement pour traverser le faisceau de voie. Pour l'atelier énergie voie, l'alimentation électrique a été simplifiée. Ces modifications de prestations font l'objet d'une rémunération complémentaire de 5 028,18 € HT

- La mise en place des installations provisoires pour les travaux sur l'atelier énergie voie a imposé la mise en place d'une fibre optique ainsi que la dépose des installations provisoires électriques installées par le Gros Œuvre, non prévue initialement. Ces prestations complémentaires font l'objet d'une rémunération complémentaire de 3 121,05 € HT.

Au global, ces prestations font l'objet d'une rémunération complémentaire de 14 507,34 € HT.

Modification du délai global

Pour tenir compte du planning recalé des travaux qui prévoit leur achèvement le 15 décembre 2014, le délai global du marché est prolongé de 137 jours.

Cette prolongation du délai global est sans impact sur les prix du marché.

Impact sur les prix du marché

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	171 909,67 € H.T.
2) Montant de l'avenant n°1	14 507,34 € H.T.

Montant total du marché (initial + avenant)	186 417,01 € H.T.
---	-------------------

Le montant du présent avenant n° 1 est ainsi arrêté à 14 507,34 € H.T. et le montant initial du marché est porté de 171 909,67 € H.T. à 186 417,01 € HT soit une augmentation de 8,44%.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 14 octobre 2014 émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 1 au marché n° W 2013 10979 M.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° W 2013 10979 M conclu avec l'entreprise Bouygues Energies et Services.

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

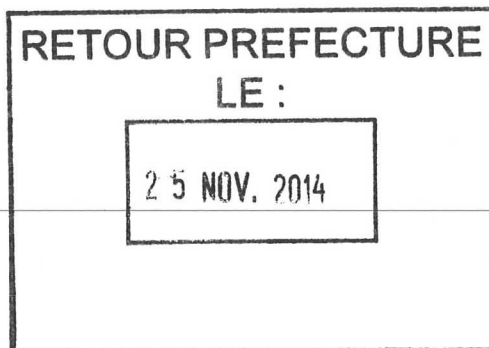
ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché W 2013 10979 M conclu avec l'entreprise Bouygues Energies et Services pour un montant de 14 507,34 € H.T.

ARTICLE 3 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,



Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES

Annexe D.2014.11.05.8.4

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO



Travaux phase 1
Locaux Energie Voie
Magasin longue durée

AVENANT N° 1 AU LOT 6 - COURANTS FORTS – COURANTS FAIBLES

SEPTEMBRE 2014

N° MARCHE N° W 2013 10979 M

EMETTEUR : OTCE MP		REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
    		F.KERLOCH		
		APPROUVE PAR	DATE	
		C.BADETS	30/09/2014	
			FORMAT	PHASE
IDENTIFIANT				DET
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE		PARTIE MAITRISE D'OEUVRE		INDICE
				A

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	F. KERLOCH	30/09/2014	Création du document

SUIVI INTERNE BCB

	NOM	FONCTION	SIGNATURE	DATE
Rédigé par :	F.KERLOCH	Directeur Travaux		30/09/14
Vérifié par :				
Approuvé par :	C. BADETS	Directeur de Projet		30/09/14

Article I. Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant n°1 a pour objet d'intégrer des prestations complémentaires au marché initial ainsi que d'en modifier le délai global d'exécution.

Article II. Prestations complémentaires

Le Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot n° 06 est modifié par les éléments suivants :

- **Modification de la sécurisation du chantier.**

Le marché prévoyait une détection par câble enterré au niveau du tronçon côté voirie et d'un câble de détection de choc sur la nouvelle clôture de chantier.

La modification prévoit la mise en place d'un câble de détection de choc sur l'ensemble des clôtures côté voirie et nouvelle clôture. Celle côté voirie sera scindée en 2 (1 relative à l'accès chantier, 1 côté voies) afin de permettre une programmation différenciée et laisser active celle côté voie pendant le heures de chantier.

La détection des 4 portails sera réalisée via 1 radar double technologie pour chaque portail.

Montant de l'incidence financière: 0,00 € HT.

- **Installations électriques de la zone sanitaires existants de l'AEV :**

Les installations seront conformes au plan réf F-I-BCB-PE-520-BC002-080-C et F-I-BCB-PE-520-BC002-081-C

Montant de l'incidence financière: 4 590,28 € HT.

- **Mise en œuvre provisoire de la détection de choc :**

Montant : 617,77 € HT.

- **Mise en place d'un verrou électrique sur la porte d'accès au MLD :**

Montant : 1 150,06 € HT.

- **Prestations complémentaires liées à l'alimentation électrique générale du MLD (travaux de nuit, cheminement dans le poste de redressement) :**

Montant : 7 567.02 € HT

- **Prestations complémentaires liées à la mise en œuvre des liaisons d'asservissement au SSI des équipements du MLD (travaux de nuit) :**

Montant : 976,39 € HT

- **Modification de la distribution générale de l'AEV :**

Montant : - 3 515,23 € HT.

- **Dépose des équipements de l'AEV provisoire en fin de travaux :**

Montant : 2 430,29 € HT.

- **Longueur supplémentaire de fibre optique pour raccorder l'AEV provisoire :**

Montant : 690,76 € HT.

L'avenant n°1 a également pour objet de prolonger le délai d'exécution du marché. .En conséquence et selon le nouveau planning opérationnel, le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 15/12/2014, ce qui porte le délai d'exécution à 16 mois et 2 semaines au lieu de 12 mois prévu au marché.

Bilan incidence financière du marché

Le montant total de l'avenant n°1 au marché est fixé à 14 507,34 € H.T.

Le nouveau montant du marché est de 186 417,01 € euros HT soit une augmentation de 8,44 % du montant initial du marché.

Article III. Délai global d'exécution

Le présent avenant a également pour objet de prolonger le délai global d'exécution du marché de 137 jours.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Xavier Bonneau
Directeur